



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 5 juin 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 16, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambert et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mmes Guylaine Giroux, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 16.

176/05-06-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 12 juin 2018 à 19 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) :
  - F.1 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017
  - J.2 Entente avec la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services de l'ingénieur civil régional

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018
4. Suivi de la mairie

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2018-40012 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (504, rue L'Annonciation Nord)
2. PIIA 2018-40013 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (514, rue L'Annonciation Nord)
3. PIIA 2018-40014 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (181, rue L'Annonciation Nord)
4. PIIA 2018-40015 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (291, rue L'Annonciation Sud)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

5. Ajout aux résolutions 237/04-07-17, 316/19-09-17 et 127/11-04-18 – « Résidence au Coeur d'Or », matricule numéro 9843-52-7000
6. Modification à la résolution numéro 136/01-05-18, matricule numéro 9836-31-7359

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2018-03 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de contrat

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 - **reporté**
2. Refinancement des règlements numéro 70, 132 et 213 et financement du règlement numéro 294 – Résolution d'adjudication
  - 70 : Ordonnant l'exécution des travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
  - 132 : Décrétant des travaux sur des chemins dans les secteurs Marchand et Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
  - 213 : Décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - 294 : Décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Refinancement des règlements numéro 70, 132 et 213 et financement du règlement numéro 294 – Résolution de concordance et de courte échéance
4. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2018
5. Appel d'offres numéro 2018-01 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois – Autorisation de paiement du décompte numéro 1
6. Réaffectation de personnel – Chef d'équipe
7. Réaffectation de personnel
8. Mandat professionnel pour la migration du logiciel municipal
9. Mandat professionnel pour l'analyse de l'application des taxes et l'analyse des opportunités de récupérations additionnelles de taxes indirectes
10. Approbation de travaux supplémentaires du vérificateur comptable pour l'audit 2017
11. Remboursement des frais Internet pour les membres du conseil
12. Carrefour Jeunesse Desjardins – Majoration des salaires des animateurs de la Maison des jeunes secteur Sainte-Véronique

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Demande au gouvernement pour une aide financière pour le remboursement des dépenses pour les mesures d'urgence reliées à l'inondation du 3 au 10 mai 2018

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Mise en commun de la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles sur les territoires de Rivière-Rouge, La Macaza et Nomingue

#### **I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

1. Camping Sainte-Véronique – Mandat professionnel pour une étude d'ingénierie
2. Camping Sainte-Véronique – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour des travaux d'arpentage
3. Camping Sainte-Véronique – Mandat professionnel pour une étude de caractérisation des milieux humides et hydriques
4. Achat de tables de pique-nique
5. Festi-pêche 2018 – Remboursement à un organisateur
6. Demande de commandite de la part de l'organisme « Les Papillons de Nomingue »
7. Appui au Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique – Demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour aménager la cuisine de la salle Sainte-Véronique

#### **J DIVERS**

1. Appui aux démarches de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement et de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans le cadre de leur demande concernant le programme « Amélioration de la performance » de Tricentris



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

2. Entente avec la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services de l'ingénieur civil régional - **reporté**

### Période de questions du public

#### K AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

177/05-06-18

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MAI 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 soit adopté tel que préparé par M. René Tousignant, greffier par intérim.

#### ADOPTÉE

178/05-06-18

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018 soit adopté tel que préparé par M. René Tousignant, greffier par intérim.

#### ADOPTÉE

#### SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Appels d'offres relatifs à la Villa Cartier;
- Ajout au Plan québécois des infrastructures (PQI) du projet de réaménagement à 4 voies de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge et consultations à venir par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);
- Travaux d'amélioration de la route 117 entre Rivière-Rouge et Mont-Laurier.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

179/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### PIIA 2018-40012 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 508, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-42-1259;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise l'installation d'une enseigne en façade au nouvel emplacement du commerce « Escarpins et Vilebrequins »;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse désire réutiliser l'enseigne localisée à son ancien local commercial;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 1,18 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-24/18.05.30 du CCUE, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 30 mai 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une enseigne en façade au nouvel emplacement du commerce « Escarpins et Vilebrequins », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

180/05-06-18

#### PIIA 2018-40013 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 514, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-42-1259;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise l'installation d'une enseigne en façade, d'une enseigne apposée au mur latéral gauche et d'une enseigne apposée au mur à l'arrière du bâtiment (parc linéaire), pour un total de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

trois (3) enseignes, au commerce « La Bohémienne » anciennement « La Source »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 1,46 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne apposée au mur, côté latéral gauche, est de 3 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne apposée au mur à l'arrière du bâtiment (parc linéaire) est de 3 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville estiment que le projet respecte en partie les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-25/18.05.30 du CCUE, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 30 mai 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande avec une recommandation;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une enseigne en façade, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

D'accepter, la présente demande visant également l'installation de deux (2) autres enseignes (enseignes côté latéral gauche et arrière), en autant que celles-ci soient rectangulaires (plus étirées en largeur qu'en hauteur) comme celle apposée en façade, et ce, afin de respecter les objectifs du PIIA et de s'apparenter davantage à une enseigne plutôt qu'à un panneau publicitaire, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

#### PIIA 2018-40014 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 181, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 262 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-49-0767;

181/05-06-18



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à régulariser l'installation d'une enseigne en façade, sur les poteaux déjà existants au commerce « Marie-Josée Paul, audioprothésiste inc. »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 1,91 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne a été installée sans permis par la demanderesse;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse a coopéré dès que nous lui avons manifesté son infraction;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-26/18.05.30 du CCUE, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 30 mai 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une enseigne en façade, sur les poteaux déjà existants au commerce « Marie-Josée Paul, audioprothésiste inc. », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE**

182/05-06-18

### **PIIA 2018-40015 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 291, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 48 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-55-6549;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le remplacement d'une enseigne sur poteaux, en cour avant, au bâtiment institutionnel abritant le « Carrefour Jeunesse Desjardins »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne sur poteaux est de 0,55 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-12 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-27/18.05.30 du CCUE, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 30 mai 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant le remplacement d'une enseigne sur poteaux, en cour avant, au bâtiment institutionnel abritant le « Carrefour Jeunesse Desjardins », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

183/05-06-18

### AJOUT AUX RÉSOLUTIONS 237/04-07-17, 316/19-09-17 ET 127/11-04-18 - « RÉSIDENCE AU COEUR D'OR », MATRICULE NUMÉRO 9843-52-7000

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéro 237/04-07-17, 316/19-09-17 et 127/11-04-18, adoptées respectivement lors des séances du 4 juillet 2017, du 19 septembre 2017 et du 11 avril 2018, portant sur le projet de construction de la « Résidence au Cœur d'Or »;

**CONSIDÉRANT** les diverses discussions intervenues dans le cadre de ce dossier avec les promoteurs;

**CONSIDÉRANT** la demande des promoteurs reçue par courriel le 28 mai dernier portant sur diverses modifications à apporter aux exigences de la Ville en lien avec leur projet de construction de la « Résidence au Cœur d'Or » ;

**CONSIDÉRANT** que les éléments qui seront mentionnés ci-dessous auront préséance sur les résolutions mentionnées ci-dessus dans le cadre de ce projet;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De modifier les résolutions numéro 237/04-07-17, 316/19-09-17 et 127/11-04-18 en intégrant les éléments suivants, lesquels ont préséance sur les libellés desdites résolutions :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

1. Le calcul des débits sortant du nouveau projet ajouté aux écoulements des eaux de l'hôpital afin de connaître le débit sortant total de ces eaux cumulées, n'est plus une exigence au dossier. Néanmoins, si des dommages devaient avoir lieu aux infrastructures de la Ville (en raison du projet de la « Résidence au Cœur d'Or » et de ces aménagements), les promoteurs et/ou propriétaires seront responsables de défrayer les coûts afin de rendre le tout à la satisfaction de la Ville.
2. L'aménagement avant, soit entre le stationnement et l'assiette de la rue L'Annonciation Sud, est représenté au plan numéro 69 747-C, minute 7420, dossier 15-461 daté du 31 mai 2018 de la firme « Barbe et Robidoux », satisfait aux demandes sur le plan esthétique, végétal et afin d'assurer une zone tampon entre les deux vocations. Il n'est cependant plus nécessaire d'exiger des conditions en matière de sécurité routière (tel que démontré par l'ingénieur au dossier).

### ADOPTÉE

184/05-06-18

### MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 136/01-05-18, MATRICULE NUMÉRO 9836-31-7359

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 136/01-05-18, adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018, portant sur l'acceptation de la dérogation mineure numéro 2018-40011 visant à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 6,28 mètres, et ce, suivant quatre (4) conditions;

**CONSIDÉRANT** que la quatrième condition stipulait que le bâtiment accessoire devra être de la même teinte brune que la propriété, afin de minimiser l'impact visuel sur le lac et les propriétés voisines ;

**CONSIDÉRANT** que suite aux discussions intervenues avec le propriétaire, ce dernier aimerait pouvoir mettre le bâtiment accessoire dans les mêmes teintes que la maison;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 136/01-05-18, adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018, afin de retirer la quatrième condition concernant la couleur du bâtiment accessoire.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Mme Guylaine Giroux, trésorière, quittent la séance, il est 20 h 02.*





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### AVIS DE MOTION

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 320 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

185/05-06-18

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-03 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2018-03 sur invitation pour la fourniture de neuf mille (9 000) tonnes métriques de gravier de type MG-12 pierre supplémentaire (mélange spécial) pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 1<sup>er</sup> juin 2018 à 10 h 05 est le suivant :

| Soumissionnaire<br>Date de réception de la soumission               | Prix forfaitaire<br>(montant total de la soumission<br>incluant les taxes applicables :<br>TPS et TVQ) |
|---|--|
| Les Agrégats de Labelle inc.<br>Le 1 <sup>er</sup> juin 2018 à 9 50 | 76 573,35 \$   |

**CONSIDÉRANT** l'étude et la vérification de la seule soumission reçue effectuées par la greffière adjointe et le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. »;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture de neuf mille (9 000) tonnes métriques de gravier de type MG-12, pierre supplémentaire (mélange spécial), pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 31 mai 2018 au montant total de 66 600 \$ plus les taxes applicables (montant de 76 573,35 \$ incluant les taxes, soit 9 000 tonnes métriques à 7,40 \$ la tonne plus les taxes applicables).

Que la fourniture de gravier de type MG-12 soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2018-03 sur invitation de la Ville daté du 10 mai 2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

186/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

### REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS NUMÉRO 70, 132 ET 213 ET FINANCEMENT DU RÉGLEMENT NUMÉRO 294 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

|                     |                                  |                                  |                 |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture :  | 5 juin 2018                      | Nombre de soumissions :          | 3               |
| Heure d'ouverture : | 10 h                             | Échéance moyenne :               | 4 ans et 2 mois |
| Lieu d'ouverture :  | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 3,1200 %        |
| Montant :           | 610 900 \$                       | Date d'émission :                | 12 juin 2018    |

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2018, au montant de 610 900 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 50 100 \$  | 3,12000 % | 2019 |
| 51 900 \$  | 3,12000 % | 2020 |
| 53 500 \$  | 3,12000 % | 2021 |
| 55 500 \$  | 3,12000 % | 2022 |
| 399 900 \$ | 3,12000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 50 100 \$  | 2,25000 % | 2019 |
| 51 900 \$  | 2,50000 % | 2020 |
| 53 500 \$  | 2,70000 % | 2021 |
| 55 500 \$  | 2,85000 % | 2022 |
| 399 900 \$ | 3,00000 % | 2023 |

Prix : 98,72300

Coût réel : 3,26394 %

#### 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 50 100 \$  | 3,69000 % | 2019 |
| 51 900 \$  | 3,69000 % | 2020 |
| 53 500 \$  | 3,69000 % | 2021 |
| 55 500 \$  | 3,69000 % | 2022 |
| 399 900 \$ | 3,69000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,69000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « Banque Royale du Canada » est la plus avantageuse;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de « Banque Royale du Canada » pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2018 au montant de 610 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 132, 70, 213 et 294. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### ADOPTÉE

187/05-06-18

### REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 70, 132 ET 213 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 294 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 610 900 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 132                     | 73 700 \$             |
| 70                      | 8 700 \$              |
| 213                     | 242 500 \$            |
| 294                     | 286 000 \$            |

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 70, 213 et 294, la Ville de Rivière-Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

|       |            |                   |
|-------|------------|-------------------|
| 2019. | 50 100 \$  |                   |
| 2020. | 51 900 \$  |                   |
| 2021. | 53 500 \$  |                   |
| 2022. | 55 500 \$  |                   |
| 2023. | 57 400 \$  | (à payer en 2023) |
| 2023. | 342 500 \$ | (à renouveler)    |

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 70, 213 et 294 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

### ADOPTÉE

188/05-06-18

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2018 se détaille comme suit :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Salaires :   | 221 168,17 \$        |
| Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) : | 78 597,63 \$         |
| Comptes courants :                                     | <u>296 752,26 \$</u> |
| <b>Total :</b>   | <b>596 518,06 \$</b> |

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### ADOPTÉE

189/05-06-18

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-01 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 168 433,30 \$ plus les taxes applicables du premier décompte à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » relatif aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, en suivi à l'appel d'offres numéro 2018-01 de la Ville, le tout conformément au document daté du 22 mai 2018 de la firme d'ingénieurs-conseils « Infra-Conseil N. Sigouin » pour la période du 3 au 18 mai 2018.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

190/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Claude Lemmetti au poste à temps complet de Chef d'équipe - Travaux publics, classe 13 échelon 5, à compter du 23 avril 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**

191/05-06-18

### RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Réjean Jutras au poste temporaire de chauffeur – opérateur - journalier, classe 7, échelon 4, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une période indéterminée.

D'entériner la réaffectation de M. Réjean Jutras au poste de préposé à l'entretien journalier, classe 4, échelon 4, à compter du 22 mai 2018 pour une période de plus ou moins vingt (20) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de M. Patrick Rochon au poste à temps complet de chauffeur – opérateur - journalier, classe 7, échelon 1, à compter du 9 mai 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Mindy Larocque au poste étudiant de responsable camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 9 mai 2018 pour une période de plus ou moins seize (16) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Karine Villeneuve au poste étudiant de sauveteur principal, classe 1, échelon 3, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Jordan Bélisle au poste étudiant de sauveteur principal, classe 1, échelon 3, à compter du 31 mai 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Jordan Bélisle au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1, échelon 3, à compter du 24 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

192/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### **ACQUISITION DE LOGICIELS EN GESTION MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition de logiciels (progiciels) en gestion municipale auprès de la compagnie « PG Solutions inc. » au montant total de 53 745 \$ plus les taxes applicables (au montant net de 56 425,53 \$).

De décréter que l'acquisition et l'installation de logiciels (progiciels) soit effectué conformément à leur offre de services du 1<sup>er</sup> mai 2018.

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 310 de la Ville adopté le 13 mars 2018.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

193/05-06-18

### **MANDAT PROFESSIONNEL POUR L'ANALYSE DE L'APPLICATION DES TAXES ET L'ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE RÉCUPÉRATIONS ADDITIONNELLES DE TAXES INDIRECTES**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat professionnel à la firme « Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. » pour l'analyse de l'application des taxes et l'analyse des opportunités de récupérations additionnelles de taxes indirectes, tel mandat selon un honoraire variable représentant 30 % des remboursements additionnels de TPS/TVH, de TVQ et des autres types de taxes indirectes, et ce, pour un montant total ne pouvant dépasser 24 995 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 25 avril 2018.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

194/05-06-18

### **APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'AUDIT 2017**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la firme « Daniel Tétréault, CPA inc. » pour les travaux supplémentaires effectués par le vérificateur comptable dans le cadre



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

de l'audit 2017, le tout pour un montant total de 2 800 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 939,65 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### ADOPTÉE

195/05-06-18

#### **REMBOURSEMENT DES FRAIS INTERNET POUR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 182/02-05-11, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2011, le conseil municipal a mis en œuvre le déploiement du conseil municipal sans papier;

**CONSIDÉRANT** qu'il est recommandé de rembourser les coûts supplémentaires des frais Internet pour les membres du conseil pour assurer un déploiement complet du conseil municipal sans papier;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière à verser une fois par année, à chaque membre du conseil municipal, à l'occasion de la date anniversaire de son mandat, à compter de l'année 2018, une somme maximum de 400 \$ afin de les aider à défrayer les coûts supplémentaires d'Internet, sur présentation des factures ou pièces justificatives.

### ADOPTÉE

196/05-06-18

#### **CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS – MAJORATION DES SALAIRES DES ANIMATEURS DE LA MAISON DES JEUNES SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec le Carrefour Jeunesse Desjardins concernant la gestion de la Maison des jeunes secteur Sainte-Véronique;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la majoration des salaires des animateurs de la Maison des jeunes secteur Sainte-Véronique comme suit :

- 1,25 % rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- 1,50 % rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

De mandater la trésorière, Mme Guylaine Giroux, pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

197/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MESURES D'URGENCE RELIÉES À L'INONDATION DU 3 AU 10 MAI 2018

**CONSIDÉRANT** que suite à la crue des eaux printanière vécue du 3 au 10 mai 2018 provoquant ainsi une inondation majeure dans la Ville de Rivière-Rouge et que celle-ci a dû porter assistance aux citoyens domiciliés en zone inondable;

**CONSIDÉRANT** que des mesures d'urgence ont dû être mises en place et que les employés de la Ville (Service des travaux publics, Service de sécurité incendie et administration) ont dû intervenir à plusieurs endroits, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique pour ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

#### **ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

198/05-06-18

#### MISE EN COMMUN DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES, ORGANIQUES ET RÉSIDUELLES SUR LES TERRITOIRES DE RIVIÈRE-ROUGE, LA MACAZA ET NOMININGUE

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Nominuingue, La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge ont discuté de la possibilité d'une mise en commun visant la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que les trois municipalités conviennent qu'avant de prendre une décision finale, elles souhaitent connaître les tenants et aboutissants d'un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT** que les trois municipalités conviennent qu'une étude de faisabilité s'impose afin d'éclairer convenablement les trois municipalités des impacts d'un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT** qu'une étude de faisabilité permettra de définir la meilleure forme d'organisation qui satisfasse chacune des trois municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a annoncé la reconduction du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités en milieu municipal »;

**CONSIDÉRANT** que l'étude de faisabilité souhaitée par les trois municipalités cadre parfaitement dans ce programme;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

**CONSIDÉRANT** que cette étude pourrait aussi permettre de vérifier l'intérêt de d'autres municipalités du secteur à se joindre à cette mise en commun;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De signifier l'intérêt de la Ville de Rivière-Rouge à la mise en commun éventuelle de la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles sur le territoire des trois municipalités;

D'autoriser la Municipalité de La Macaza à présenter au nom des trois municipalités une demande d'aide financière pour réaliser une étude de faisabilité d'une mise en commun visant la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

199/05-06-18

### **CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel à la compagnie « Géo-Vert, Technologues professionnels », accordé par le directeur général, M. Hervé Rivet, le 2 mai 2018, pour une étude d'ingénierie au Camping Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

200/05-06-18

### **CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel à la firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe & Robidoux SAT », accordé par le directeur général, M. Hervé Rivet, le 3 mai 2018, pour des travaux d'arpentage au Camping Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 7 995 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

201/05-06-18

#### **CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel à la compagnie « A.J. Environnement inc. », accordé par le directeur général, M. Hervé Rivet, le 24 mai 2018, pour une étude de caractérisation des milieux humides et hydriques au Camping Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 2 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 24 mai 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

202/05-06-18

#### **ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) tables de pique-nique en bois au montant total de 960 \$, plus les taxes applicables, auprès de la compagnie « Quais Écologiques 100% Cèdres » pour le Camping Sainte-Véronique.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et remboursée sur une période d'un an.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

203/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### **FESTI-PÊCHE 2018 – REMBOURSEMENT À UN ORGANISATEUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant de 200 \$ à M. Pierre-Alexandre Morin à titre de remboursement des chèques reçus au nom de la Ville de Rivière-Rouge, soit un chèque de 100 \$ émis par « Profor » le 19 mai 2018 et celui de 100 \$ émis par « J Lapointe CPA » le 14 mai 2018, tels chèques émis pour commanditer l'évènement du Festi-pêche 2018.

**ADOPTÉE**

204/05-06-18

### **DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART DE L'ORGANISME « LES PAPILLONS DE NOMININGUE »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De verser une commandite au montant de 100 \$ à l'organisme « Les Papillons de Nomingue » dans le cadre des festivités du 35<sup>e</sup> anniversaire de leur organisme.

**ADOPTÉE**

205/05-06-18

### **APPUI AU CLUB DE L'HARMONIE DE SAINTE-VÉRONIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) POUR AMÉNAGER LA CUISINE DE LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique dans sa demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) et ayant pour objectif de réaménager la cuisine de la salle Sainte-Véronique.

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise le Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique, pour au moins les cinq (5) prochaines années, soit du 5 juin 2018 au 4 juin 2023, à utiliser la salle Sainte-Véronique pour ses activités régulières.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer une lettre d'appui à ce projet.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

206/05-06-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

### DIVERS

#### APPUI AUX DÉMARCHES DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT ET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE CONCERNANT LE PROGRAMME « AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE » DE TRICENTRIS

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est membre de Tricentris;

**CONSIDÉRANT** que le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris est reconduit;

**CONSIDÉRANT** que le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réductions, réemploi, recyclage et valorisation);

**CONSIDÉRANT** que la Caravane désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de la Caravane de l'environnement.

### **ADOPTÉE**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

207/05-06-18

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée le mardi 12 juin 2018 à 19 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Il est 20 h 42.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Charette, maire